

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 11 septembre 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 04/09/2020

Présents : 23

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt et le onze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 2

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Marie-Line GÉRONIMO, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Marc FIDEL, Alain MOULY

Abstentions: 0

Représentés: Jean-Luc FALIP par Pierre MATHIEU, Martine GIL par Francis BOUTES

Présents non votants :

Excusés: Daniel BARTHES, Elisabeth DAUZAT, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Manifeste des pôles de pleine nature

Dans le cadre du partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public Massif central (GIP Massif central) et l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), un réseau de 17 pôles de pleine nature (PPN) est animé par le Pôle de Ressources Nationales des Sports de Nature. Ce dispositif est financé par les fonds européens (FEDER Massif central) ainsi que par des financements nationaux.

Des collectivités locales ou leurs groupements (communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats mixtes, PNR et PETR) portent les 17 « Pôles de pleine nature » du Massif central.

Les travaux menés dans le cadre de ce réseau ont permis de constater que les PPN ont un credo commun : le développement durable de leur territoire en s'appuyant sur les sports et loisirs de nature (éducation, santé-bien-être, environnement, tourisme et économie).

Pour valoriser ensemble le dispositif Pôles de pleine nature, comme un modèle vertueux pour le bien être des habitants et pour l'attractivité (touristique, économique, résidentielle) du territoire, le réseau des PPN souhaite proposer aux élus la signature d'un manifeste commun.

Ce manifeste et les premiers résultats des PPN seront présentés lors du colloque des Pôles de pleine nature (initialement le 16 juin 2020 mais reporté suite à l'épidémie de coronavirus). A cette occasion, il conviendra d'apporter une vision prospective qui permettra de démontrer l'intérêt du renouvellement d'un tel dispositif pour les territoires.

Le contenu de ce manifeste est le suivant :

« Dans le Massif central, nous nous bougeons pour faire bouger les choses !

En développant l'offre sports et loisirs de nature, nous proposons des activités de qualité aux habitants de nos villes et villages, et invitons de nouvelles familles à nous rejoindre pour vivre ici autrement, comme touristes pour quelques jours ou comme résidents pour toujours, dans un environnement naturel préservé.

Nous contribuons ainsi, tous ensemble, à cultiver l'équilibre social, économique et environnemental de notre territoire, et à renforcer son attractivité touristique et résidentielle, pour son développement harmonieux.

Les activités sportives de pleine nature, c'est bon pour nos habitants, c'est bon pour nos visiteurs, c'est bon pour l'environnement, c'est bon pour l'économie locale et l'emploi.

Nous, élus locaux, soutenons la création et le fonctionnement des pôles de pleine nature, leviers de qualité de vie et de développement pour le Massif central. »

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le contenu de ce manifeste et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à le signer.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le contenu de ce manifeste et autorise le Président à signer tous les documents relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ansusdits.

Fait à Saint-Chinian le 11 septembre 2020.

Le Président,
Jean ARCAS

